



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux psychiatriques

Question orale n° 740

Texte de la question

M. Philippe Vigier alerte Mme la ministre de la santé et des sports sur les difficultés budgétaires et salariales rencontrées par l'hôpital psychiatrique de Bonneval. Certains événements tragiques de ces dernières années sont venus nous rappeler à quel point les conditions de travail dans les hôpitaux psychiatriques étaient très tendues, en termes de personnel, et présentaient en partie de ce fait des risques importants pour le personnel qui se dévoue tous les jours dans les soins aux malades. Il attire plus particulièrement son attention sur la situation de l'hôpital Henry Ey à Bonneval dont les perspectives budgétaires laissent craindre une réduction des personnels qui serait tout à fait incompatible avec des soins de qualité et pour la sécurité de tous. Les tensions sur les personnels médicaux et soignants deviennent de moins en moins tenables. Les risques encourus sont grands. De même, concernant le service de protection juridique des majeurs, autrement dit des tutelles, une diminution des moyens se traduit par une dégradation des conditions de réinsertion des malades. Il lui demande donc que les économies indispensables dans nos hôpitaux ne se fassent pas au détriment de la qualité des soins dans nos hôpitaux psychiatriques, ni bien entendu au détriment de la sécurité de nos agents de santé.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vigier](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (4^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 740

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 mai 2009, page 4991

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mai 2009

Question retirée le : 14 juillet 2009 (Retrait à l'initiative de l'auteur)